



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**

Séance du 23 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-trois juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MMES ARMENGAUD - VALERO - MM ALBA - AYRAL - BARBERA - BERTHON - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBERT - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - MEYSSONNIER - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RICARD - THOMAS - VIALA B.

M. Frédéric MOLIERES a donné procuration à Mme Evelyne FADDI
M. Alain BENAZECH a donné procuration à M. Raymond GARDELLE

N° 2020/67

Objet : EHPAD Résidence « la Grèze » : tarifs 2020

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Département du Tarn portant fixation des tarifs hébergement et dépendance applicables à compter du 1^{er} juillet 2020 à l'EHPAD Résidence La Grèze en date du 11 juin 2020,

Monsieur le Président détaille aux membres de l'Assemblée les tarifs 2020 de l'EHPAD Résidence « la Grèze » applicables à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	54,20 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	71,83 €
Hébergement temporaire	=	59,63 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	21,38 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	13,56 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	5,75 €

Concernant les tarifs journaliers, l'ordonnance n°2005-1477 du 1^{er} décembre 2005, interdit l'application de la rétroactivité. Les tarifs ont donc été calculés avec intégration du manque à gagner des 6 premiers mois et donc les tarifs applicables au 1^{er} juillet 2020 sont les suivants :

Hébergement permanent (pour les résidents de 60 ans et +)	=	53,31 €
Hébergement permanent (pour les résidents de - de 60 ans)	=	71,12 €
Hébergement temporaire	=	58,64 €
Dépendance GIR 1 et 2	=	22,11 €
Dépendance GIR 3 et 4	=	14,09 €
Dépendance GIR 5 et 6	=	6,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- fixe les tarifs 2020 applicables à compter du 1^{er} juillet 2020 de l'EHPAD « Résidence La Grèze » comme détaillés ci-dessus,

- donne tout pouvoir à Monsieur le président pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 24 juillet 2020.



Le Président,
Thierry BARDOU

A circular official stamp, likely from the Prefecture of the Seine-Saint-Denis, with a signature written over it in black ink.